

LA GESTION D'UNE COPROPRIÉTÉ

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- > Connaître l'actualité de la copropriété
- > Gérer les immeubles en copropriété
- > Organiser une assemblée générale

PROGRAMME

- > Les règles juridiques applicables à la gestion d'une copropriété
- > La réalisation des travaux dans une copropriété
- > Les appels de fonds
- > La préparation des assemblées de copropriétaires : ordre du jour, formalisme, convocations
- > La tenue d'une assemblée : délibérations, quorum, nouvelles règles de majorité
- > Le compte rendu de l'assemblée et l'exécution des décisions
- > Les risques de nullité, le contentieux des assemblées
- > Le syndic et le conseil syndical
 - Leurs missions
 - Leurs rapports, entre eux et avec les copropriétaires

LES PLUS DE LA FORMATION

- > Alternance d'apports théoriques et d'échanges

DES FORMATIONS "MÉTIERS"

COURTES

PRATIQUES

EFFICACES

POUR UN
SAVOIR-FAIRE IMMÉDIAT

Lundi 23 septembre 2019
9h -17h

Accueil et installation dès 8h45

Maison des Entreprises
16 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

PUBLIC CONCERNÉ

Agents immobiliers,
directeurs et collaborateurs
d'agences immobilières

COÛT

250 € nets de TVA/personne

Possibilité de prise en charge par un organisme
gestionnaire des fonds de formation

RENSEIGNEMENTS

Agnès BONNARME
02 54 44 64 85
abonnarme@loir-et-cher.cci.fr



- ID : 0017276



LA GESTION D'UNE COPROPRIÉTÉ

Lundi 23 septembre 2019

Entreprise :

Raison sociale :

Effectif :

Activité :

Adresse :

.....

Responsable de l'inscription :

Fonction :

Tél :

Courriel :

Inscription de la (les) personne(s) suivante(s) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Courriel :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Courriel :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Courriel :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Courriel :

Coût total :
euros nets de TVA

Toute inscription sera prise en compte à réception de ce **bulletin dûment complété et accompagné d'un chèque d'acompte de 50% du montant total**, à l'ordre de la CCI de Loir-et-Cher.
Repas, pris en commun, à la charge des participants.

Règlement :

Par l'entreprise

Par un organisme gestionnaire des fonds de formation à réception de la facture ; acompte restitué dans ce cas.

Nom de l'organisme :

Adresse :

.....

Bon pour accord :

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise

À RETOURNER À :

CCI Loir-et-Cher
Agnès BONNARME
16 rue de la Vallée Maillard
41018 BLOIS Cedex
abonnarme@loir-et-cher.cci.fr
02 54 44 64 85

